

Du gaz vert à Janzé en 2022 grâce aux agriculteurs et leurs associés

La SAS Enerfées est un projet agricole et territorial qui associe Terre des Fées (société réunissant 55 agriculteurs et la Coopérative Les Fermiers de Janzé), actionnaire majoritaire de la SAS détenant 61% du capital, et : la communauté de communes Roche aux Fées Communauté, la Société d'Economie Mixte Energ'IV du SDE35, BreizhEnergie (filiale de SemBreizh) et Engie Bioz.

Véritable projet de transition énergétique, il est le fruit de longues réflexions menées depuis 2015 et d'une importante concertation territoriale. Il s'intègre dans des objectifs ambitieux du territoire en termes de transition énergétique, portés et accompagnés par la collectivité Roche aux Fées Communauté, labellisée Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte.

Cette initiative collective se démarque, depuis ses prémices, dans sa dimension humaine : les associés ont apporté leurs complémentarités à chaque composante du projet (autorisations, choix du constructeur, recherche de financements, concertation avec les riverains), complémentarités qui vont continuer à se jouer dans la phase de réalisation sur 2021/2022.

Le financement de l'opération a été confié au Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, avec l'appui de son pôle d'expertise Crédit Agricole Bretagne Économie de l'environnement, pour cette opération d'envergure qui a débuté par les terrassements fin mai. Le projet, dont le budget d'investissement total s'élève à 13 millions d'euros, n'aurait pu voir le jour sans le soutien de l'ADEME Bretagne (Agence de la Transition Ecologique), qui apporte son concours financier au projet sous forme de subvention à hauteur de 850 000 €.

La méthanisation présente de nombreux avantages pour les agriculteurs et leurs partenaires

Les intérêts de ce projet agricole sont multiples :

- il permet de produire un gaz « vert », d'origine 100% renouvelable, à partir des déchets et coproduits d'activités agricoles.
- Il contribue ainsi au développement des énergies renouvelables et d'une économie circulaire locale sur le territoire.
- Les effluents d'élevage et autres résidus de culture deviennent alors une ressource : ils sont transformés en biométhane, et le digestat (produit après méthanisation) est utilisé en engrais et amendement organique naturel.

Innovant par nature, le projet sera également vecteur de développement et créateur d'emplois localement : 55 exploitations agricoles familiales seront pérennisées grâce à Enerfées. La moitié du montant de l'investissement total profitera, sous forme de contrats, à des entreprises locales. 4 emplois directs sont prévus pour l'exploitation du site et la logistique entourant le projet, et 4 emplois indirects sont également estimés du côté des prestataires de services, fournisseurs, sous-traitants, ...

Dans le cadre du plan de relance de grande ampleur mis en place, le gaz vert tient toute sa place : il représente un levier important pour relocaliser de l'activité de façon structurelle.

Les acteurs du territoire breton engagés pour ces projets d'avenir

Produit localement, le gaz vert contribue à la transition énergétique de la Bretagne et permet de pérenniser l'agriculture locale. Réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la gestion des déchets, de la qualité des sols, en passant par la création d'emplois non délocalisables, la méthanisation participe pleinement à l'émergence d'une économie circulaire. La mobilisation de l'ADEME, de la Région Bretagne, de AILE via l'animation du Plan Biogaz, des Chambres d'Agriculture, et de tous les acteurs de la filière biométhane permet une dynamique forte : le territoire breton comptabilise actuellement 35 sites d'injection en service sur le réseau de distribution.

À l'échelle de la Bretagne, près de 170 projets d'injection sont en cours de réflexion. 90% d'entre eux sont portés par le monde agricole. Le Pacte biogazier breton, signé le 12 septembre 2019 entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME, GRDF, GRTgaz et le Pôle Energie Bretagne, prévoit que l'objectif de 10% de biométhane injecté dans les réseaux soit atteint dès 2025.

Image

A propos de l'ADEME

- L'ADEME, Agence de la transition écologique, aide au financement des études, recherches et expérimentations ainsi qu'aux investissements.
- Elle accompagne la mise en œuvre des projets principalement dans les domaines de la prévention et gestion des déchets, la maîtrise et efficacité énergétiques, les démarches territoriales Énergie-Climat.
- La Direction régionale Bretagne de l'ADEME intervient sur 2 axes :
 - les démarches intégrées de territoire ;
 - les partenariats avec les acteurs économiques ou avec leurs organisations consulaires et professionnelles.
- L'agence soutient également les porteurs de projets à travers le Plan France Relance en tant qu'opérateur du volet Transition écologique. www.agirpurlatransition.ademe.fr

Publié le 01 juillet 2021